

Postes « membres citoyens » À COMBLER

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

La municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu invite les personnes intéressées à faire partie du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à présenter leur candidature. Le mandat est d'une durée de 2 ans, susceptible d'être renouvelé par le conseil municipal. **Le membre citoyen siège à titre de bénévole.**

Ce comité est composé de deux membres du Conseil municipal et de trois résidents choisis par ce dernier pour guider, orienter et soutenir son action en matière d'urbanisme.

Le CCU joue un rôle actif dans la planification du territoire. Son mandat principal est d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur les sujets concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction conformément à l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il étudie notamment les demandes qui concernent les dérogations mineures, les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA), les plans l'aménagement d'ensemble (PAE) et les projets particuliers de construction et de modification au règlement de zonage.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

- Être résident de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu ;
- Être disponible afin de participer aux réunions qui ont lieu minimalement 4 fois par année et pouvant être jusqu'à une fois par mois environ (rencontre vers 18 h, durée de +/- 2 heures) ;
- Posséder une bonne connaissance du territoire ;
- Être dynamique, avoir un esprit ouvert et critique ;
- Souhaiter participer activement aux rencontres ;
- Avoir une expertise dans le domaine de l'urbanisme, du design, de l'environnement, de l'architecture du paysage, de la construction, de l'architecture ou du patrimoine constitue un atout.

Par courriel : dgasta@saintrochderichelieu.com